



## Communiqué de presse

### La CDEFI, la CTI et l'INRS signent une convention de partenariat

Paris, le 25 novembre 2019

**Jacques Fayolle**, président de la CDEFI, **Elisabeth Crépon**, présidente de la CTI, **Stéphane Pimbert**, directeur général de l'INRS, ont signé vendredi 22 novembre 2019 une convention de partenariat visant à développer les enseignements en santé et en sécurité au travail au bénéfice des élèves-ingénieurs.

Organisée à l'occasion de l'assemblée générale de la CDEFI, la signature de cet accord s'est faite en présence d'une soixantaine de représentants d'écoles d'ingénieurs.

Partageant l'objectif commun de former des ingénieurs responsables, capables d'anticiper les évolutions du monde du travail, la signature d'une convention commune vient renforcer les actions existantes, dans une logique de concertation et de partage, afin de faire acquérir aux élèves-ingénieurs des compétences en santé et sécurité au travail et une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ces compétences devenues essentielles les aideront à remplir leurs futures fonctions de responsables de projets, de managers ou d'encadrement.

Dans le cadre de ce partenariat, des actions conjointes seront menées afin de promouvoir et de développer dans les écoles d'ingénieurs les enseignements en santé et sécurité au travail.

Tout d'abord, les trois partenaires réaliseront un panorama des enseignements en place dans les écoles d'ingénieurs et formuleront des préconisations pédagogiques. Ce travail permettra de proposer aux écoles des outils pédagogiques adaptés à leurs besoins en s'appuyant notamment sur les ressources existantes (référentiel BES&ST de l'INRS, cadre Références et orientations de la CTI).

Par ailleurs, les métiers évoluant de manière rapide, la CDEFI, la CTI et l'INRS mèneront des travaux de veille et des réflexions sur la transformation des métiers d'ingénieurs, les nouveaux enjeux en matière de santé et de sécurité au travail et l'évolution des compétences attendues par les entreprises et organisations et les contenus des formations qui pourraient en découler.

#### À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus,



vocation à promouvoir l'ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Site internet :** [www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)

**Twitter :** <https://twitter.com/Cdefi>

**LinkedIn :** <https://www.linkedin.com/company/5323901/>

**Contact presse, Agence MadameMonsieur :**

Stéphanie Masson – [smasson@madamemonsieur.agency](mailto:smasson@madamemonsieur.agency) – 06 84 65 17 34

### À propos de la CTI

La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieurs en France et sur demande à l'étranger en vue de leur accréditation, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. La CTI décerne également des labels qualité européens aux formations d'ingénieurs (EUR-ACE®, CeQuInt).

**Site internet :** [www.cti.fr](http://www.cti.fr)

**Contacts presse :** [relations.presse@cti-commission.fr](mailto:relations.presse@cti-commission.fr)

### À propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – branche accidents du travail / maladies professionnelles. Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) ; [www.twitter.com/INRSfrance](https://www.twitter.com/INRSfrance)

Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD - 01 40 44 14 40 - [marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)